

CONVENTION PARTENARIALE EMPLOI et FORMATION



Préambule

MESEA est la société de maintenance et d'exploitation ferroviaire de la ligne à grande vitesse entre Tours – Bordeaux dont le siège social sera à Villognon.

A compter de 2017, MESEA aura pour mission de garantir les objectifs de performances et de disponibilités de la ligne :

- Régularité des circulations.
- Disponibilité des installations.
- Confort de la voie

MESEA est un nouvel acteur dans le secteur de la maintenance et l'entretien ferroviaire. Dans ce secteur en croissance, les ressources disponibles sont rares et les parcours de formations pour accéder aux métiers également.

Dans ce contexte et pour répondre à ces enjeux, MESEA doit disposer des ressources aptes, formées et opérationnelles et a la volonté de recruter et former localement ses futurs collaborateurs qui seront répartis sur 4 bases de maintenance (Villognon, Nouatre, Clerac et Poitiers).

Au regard du retour d'expérience des partenaires, il apparaît essentiel de réfléchir et de mettre en place une ingénierie emploi, formation dès à présent pour garantir l'atteinte des objectifs.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de l'accord

Le présent accord a pour objet de mener une action emploi et formation pour répondre aux besoins en main d'œuvre qualifiée exprimé par la société MESEA.

Article 2 : Engagements réciproques et modalités de coopération

MESEA s'engage à :

- Désigner un interlocuteur de l'entreprise
- Communiquer toutes ses offres d'emploi,
- Respecter le schéma organisationnel avec ses partenaires,
- Fournir tous les éléments pouvant être utiles en termes de recrutement et de formation,
- Participer au bon suivi des indicateurs,
- Participer à toutes les réunions du comité technique,

Pôle emploi s'engage à :

- Désigner un chef de projet régional, Pascale Malé,
- Mettre en place un interlocuteur identifié dans les agences locales proches des lieux de recrutement (Poitiers Gare, Ruffec et Jonzac),
- Prendre en charge la gestion des offres d'emploi transmises par MESEA,
- Mobiliser voire adapter son offre de service aux besoins exprimés par MESEA (dans la limite des règles de déontologie et règlementaires),
- Accompagner les recrutements en mobilisant les différents dispositifs disponibles,
- Participer à toutes les réunions du comité technique.

L'ETAT s'engage à :

- Assurer la participation d'un référent permanent pour la Direccte,
- Accompagner MESEA pour les aspects relevant de la mise en œuvre du droit du travail,
- Faciliter la mobilisation des outils permettant l'embauche par MESEA des salariés les plus éloignés de l'emploi (Chômeurs de longue durée, travailleurs handicapés...)
- Assurer les échanges nécessaires avec la plateforme « Mutations économiques » mise en place autour du chantier de la LGV SEA jusqu'au terme de celle-ci.

La REGION s'engage à :

- Participer au Comité technique,
- Relayer auprès des organismes dont la Région finance les actions de formation, les opportunités d'emploi offerte par MESEA afin que les stagiaires en soient informés,
- Travailler à la construction de formations adaptées aux profils de postes proposés par MESEA,
- Etudier toutes les possibilités de financement et/ou de co-financement des actions de formation en partenariat avec Pôle emploi et Constructys.

Constructys s'engage à :

- Participer au Comité technique,
- Aider à la construction des référentiels métiers référencés par MESEA,
- Travailler de façon conjointe, à la construction des modules de formations adaptées,
- Etudier les possibilités de financement et/ou de co-financement des actions de formations en partenariat avec Pôle emploi et la Région Poitou-Charentes.

Article 3 : Gouvernance

1°/ Comité technique :

Chacune des parties désigne un référent pour le suivi de cette opération :

- MESEA : N.SOOBRAYEN – DRH MESEA
- POLE EMPLOI : Pascale MALE – RESPONSABLE du service des CHARGES D'AFFAIRES ENTREPRISES
- L'ETAT : Isabelle MENANT Chef du pôle 3E, assistée de Delphine PAILLET, Chef du service emploi et territoires
- LA REGION : un représentant des services de la Région (Direction de la Formation, l'Apprentissage, l'Enseignement Supérieur et la recherche)
- CONSTRUCTYS : Denis DUPERTHUIS – Conseiller en formation

Le comité technique se réunit en tant que de besoin, au rythme qu'il juge nécessaire. Il est animé par MESEA.

Missions :

- Mettre en place l'organisation favorisant l'efficacité de fonctionnement entre les demandes de l'entreprise et les référents,
- Délivrer toutes les informations nécessaires à la bonne marche du projet et les faire circuler à l'ensemble des parties prenantes,
- Apporter des réponses, dans le cadre de leur propre organisation, aux questions qui relèvent de leurs compétences, et ce dans les meilleurs délais ;

Il vise ainsi à :

- Créer et/ou identifier les dispositifs de formation répondant aux enjeux de l'entreprise.
- Assurer une cohérence du territoire régional en matière d'emploi et de formation.
- Réaliser une identification et une sélection des ressources.
- Assurer une mobilisation efficace.

2°/ Comité de pilotage :

Un comité de pilotage sera organisé annuellement, son secrétariat assuré par MESEA en coordination avec les signataires.

Il sera constitué des signataires de l'accord ou de leurs représentants et des membres du comité technique.

Il a pour mission d'arrêter les orientations, de coordonner et d'évaluer le dispositif.

Article 4 : Communication

Les partenaires s'engagent à informer en interne leur réseau du contenu de l'accord régional.

Les partenaires s'engagent à s'informer mutuellement avant de communiquer à l'externe au sujet des actions du présent accord.

Article 5 : Durée, évaluation de la convention

Cet accord prend effet à la date de signature et prendra fin au 31 décembre 2017.

Il pourra y être mis fin sous réserve d'un préavis d'un mois.

Indicateurs de réalisation :

- Nombre d'offres d'emploi transmises ;
- Nombre de candidats par offres ;
- Nombre d'offres d'emploi satisfaites, dont le nombre d'offres satisfaites par mise en relation positives ;
- Indicateurs relatifs à la formation : nombre de personnes entrées en formation, taux de réussite, taux de recrutement suite à la formation

Fait en cinq exemplaires originaux, remis à chacune des parties,

À _____, le.

Pour Mesea,

Philippe SERGENT
Président

Pour Pôle emploi,

Stéphane Berger
Directeur Régional ad-intérim

Pour l'Etat,

Christiane BARRET
Préfète de Région

Pour le Conseil Régional,

Pour Constructys,

Denis DUPERTHUIS
Conseiller régional